

Procès-verbal de la séance du Conseil général du 15 juin 2017 à 20H00

Sont présents :

CG :

Dunand Nicole, Savary Haldimann Honorine, Pfeiffer Martine, Theurillat Aline, Boucard, Michel, Château Tom, Grange David, Vermot Julien

Excusés : Bonvallat Lörtscher Joëlle, Jeanneret Eddy, Maradan Raphaël

Absent : Sauser Antoine

CC :

Chateau Eric, Hänni, David, Raval Philippe

Catherine Simon-Vermot, Anne-Lise Monard

La présidente, N. Dunand ouvre la séance en souhaitant à chacun la bienvenue.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 18.05.2017 (pas encore établi)
3. Nomination au Conseil communal
4. Arrêté fixant les émoluments des demandes de permis de construire (modification de l'arrêté approuvé le 16 mars 2017)
5. Informations du conseil communal
6. Divers

2. Procès-verbal de la séance du 18.05.2017

N. Dunand : Nous n'avons pas eu le procès-verbal de la dernière séance, c'est reporté.

En attendant l'arrivée d'Honorine Savary-Haldimann que nous avons pu joindre par téléphone qui a accepté de participer par manque de conseillers(ères) présents pour un vote valable, nous passons au point :

5. Informations du conseil communal

E. Château : N'a pas d'information à donner.

D. Hänni : Je crois que je vous avais déjà informé que nous avons procédé à un appel d'offres pour la vidange des fosses de la commune. Nous avons demandé une offre à la voirie du Locle et une offre à M. Didier Calame. On les a comparées et on est arrivé à la conclusion qu'on allait travailler avec M. Calame, par rapport aux chiffres mentionnés sur les offres. M. Calame était meilleur marché et du point de vue écologique, on a un meilleur résultat avec M. Calame qui a acheté un nouveau camion, et un séparateur. En fait, il ne prend que l'épais et le liquide repart dans les fosses digestives. Le bilan écologique est impeccable de ce côté-là, et il est équipé vraiment en ordre. A mon avis c'est un bon choix.

N. Dunand : Et ce sera pour quand ?

A-L. Monard : M. Calame a appelé ce matin, nous lui avons envoyé la liste des fosses à vidanger. Le travail sera certainement effectué la semaine prochaine.

P. Raval : Comme je vous l'avais dit, nous aurons une séance pour les **routes des marais** le 29 juin avec le Cerneux-Péquignot et M. Maret pour la circulation, afin de trouver un terrain d'entente pour la fermeture des routes. Non pas celle Le Bas du Cerneux – Le Cachot, mais toutes les routes des marais qui appartiennent aux deux communes. Fermeture pour cause de coûts d'entretien aussi, et moins de dérangements pour les agriculteurs qui travaillent sur ces routes. Encore aujourd'hui j'ai eu un téléphone avec un agriculteur mécontent, car beaucoup de circulation sur des routes à trous car elles ont mal supportés l'hiver. Nous avons également reçu un devis pour refaire ces routes. Maintenant les utilisateurs passent dans les champs pour éviter les trous. Pour les paysans c'est encore plus énervant.

Au niveau de la **route cantonale, La Soldanelle – La Clef-d'Or**, on a écrit à M. Péter-Comtesse, puisqu'il semblerait qu'on ait un droit de passage depuis les Gillottes jusqu'à la route du pompage, devant sa propriété. Cela veut dire que les piétons adultes ou enfants ne devraient plus que traverser la route cantonale au lieu de l'emprunter jusqu'à La Clef-d'Or. Nous attendons une réponse de M. Péter-Comtesse, mais normalement il ne devrait pas y avoir de soucis.

Le 29, lors de la séance avec M. Maret, je vais demander si nous pourrions mettre un passage piéton, mais c'est sous toute réserve, car il faut tant de passages de piétons par jour, et là on n'aura pas le nombre !

N. Dunand : Nous allons reprendre la séance au point 3 de l'ordre du jour, puisqu'Honorine est arrivée.

3. Nomination au Conseil communal

P. Raval : Julien Vermot m'a appelé, je l'ai rencontré la semaine passée, il m'a posé beaucoup de questions sur le déroulement de l'exécutif, sur sa future mission, sur le temps qu'il aura à y consacrer. Selon son message du lendemain, j'ai pu le convaincre et il se sent très motivé, je ne lui ai rien caché. Voilà nous souhaitons que vous l'acceptiez comme 4^{ème} membre de l'exécutif de La Chaux-du-Milieu. On se réunira ensuite le 29 juin en séance de conseil communal pour se répartir les dicastères en en d'acceptation. Julien Vermot est nouveau propriétaire, il a beaucoup de compétences dans les domaines qui nous touchent au niveau des communes rurales, il a donc toute sa place parmi nous.

N. Dunand : Y a-t-il d'autres personnes qui souhaitent déposer leur candidature à ce poste ?

Dans ce cas, il y aurait encore un autre poste, mais il faudrait aussi trouver des membres remplaçants au Conseil général !

Y a-t-il des questions ou des questions que vous souhaitez poser en l'absence de J. Vermot ?

J'invite Julien à quitter l'assemblée.

Avez-vous encore des questions sur cette nomination, voulez-vous voter à bulletin secret ?

Julien Vermot est nommé conseiller communal à mains levées à l'unanimité des membres présents (6 oui)

4. Arrêté fixant les émoluments des demandes de permis de construire (modification de l'arrêté approuvé le 16 mars 2017)

N. Dunand : Donne la parole à A-L. Monard.

A-L. Monard : Je ne sais pas si vous avez encore des questions par rapport à la modification de cet arrêté ou si vous avez tous compris ce qui s'est passé en lisant le rapport ?

D. Grange : En gros vous avez présenté ce pourquoi nous avons voté à l'Etat et le Service juridique a émis des remarques ?

A-L. Monard : Oui, la juriste du SAT a décelé des manques au niveau des constructions illicites, il n'y avait pas d'article à ce niveau-là, ce qui aurait pu éventuellement nous poser problèmes le jour où nous rencontrons cette situation-là. Il y a donc eu un rajout d'article, ainsi que quelques autres petites modifications que je ne connais plus par cœur. On aurait pu obtenir la sanction la 1^{ère} fois, mais avec des risques en raison de l'absence de cet article.

N. Dunand : Je constate que la loi sur les constructions datait de 2015 lors du 1^{er} vote, alors que celle annexée au rapport n'était pas de la même date. Comme il n'y a pas de questions, je vous lis l'arrêté (en annexe).

Je vous demande de vous prononcer, qui est pour cet arrêté ?

L'arrêté est accepté à l'unanimité des membres présents (6 oui)

5. Informations du conseil communal

P. Raval : Pour le restaurant du Vieux Puits, mardi nous avons reçu l'architecte et le chargé de pouvoir, homme de confiance du propriétaire actuel. En discutant de l'hôtel, dont les plans du projet seront vus par la commission d'urbanisme plus tard, on en est venu au restaurant. Vous avez tous été informés que ce bâtiment pourrait être acquis pour 350'000 Fr., ils en voulaient encore 400'000 il y a quinze jours. Le conseil communal demande donc au Conseil général l'autorisation d'établir un projet de faisabilité au niveau de reprendre, de trouver un gérant, pour voir ce que ça coûterait à tous les niveaux, y compris les frais d'entretien. Il faudrait savoir ce qu'il y a à refaire, même si nous sommes déjà au courant, afin que l'on ne nous reproche pas, par rapport à ce prix d'être passé à côté ! C'est peut-être en faisant un rapport précis qu'on pourra se rendre compte de la faisabilité de pouvoir avoir à nouveau un restaurant à La Chaux-du-Milieu. Certaines personnes seraient intéressées à reprendre, mais avec la commune.

Si vous refusez, nous n'entrons pas en matière. Par contre, chaque semaine des gens me demandent ce que cela donne. Du côté de l'hôtel, on sait que c'est fini, par contre le restaurant ce n'est plus d'actualité de faire des appartements. Le propriétaire est tout-à-fait ouvert à toute autre possibilité. Il ne faut pas oublier que dans les 350'000 Fr, il y a environ 70'000 Fr. de fonds de commerce. Selon la propriétaire, le fonds de commerce reste, celui qui ouvrirait à tout en mains pour travailler. Il faut donc déduire ce montant et on arrive à 180'000 Fr. pour le bâtiment avec l'économat refait à neuf, qui est le grand problème à l'heure actuelle du Vieux Puits. On repartirait dans des investissements, il ne faut pas oublier qu'on a Chante-Joux, et que l'Auberge représente aussi un plus pour l'épicerie. C'est quelque chose pour la vie du village, pour la vallée. C'est vrai que depuis 15 ans, il y a des hauts et des bas au niveau des restaurants, mais maintenant il faut se positionner. Le propriétaire ne souhaite

pas tergiverser encore trop longtemps, si personne n'est intéressé, refera des appartements. Dans ce cas n'aurions plus de restaurant au village.

D. Grange : Si j'ai bien compris, ce que tu veux regarder c'est la possibilité que la commune acquière ce bâtiment.

P. Raval : Non c'est pour établir un rapport, ce n'est pas forcément pour que la commune acquière, mais c'est pour savoir par exemple le taux d'intérêt qu'on pourrait obtenir !

D. Grange : Combien il faudrait rajouter pour que ça devienne utilisable ?

P. Raval : Non, ça on le sait, j'ai appelé la première équipe d'intéressés, il y a le piano à changer et une révision de la ventilation à effectuer, c'est tout ce qu'il y a qui ne fonctionne pas. L'économat, c'était le grand souci, mais comme je vous l'ai dit avant, il serait refait à neuf dans les 350'000 Fr.

N. Dunand : Tu veux dire que n'importe quel exploitant peut travailler dans ces locaux sans que le SCAV vienne dire, non ça, ça ne va pas, ce n'est pas aux normes.

P. Raval : Oui, avec un économat refait à neuf.

N. Dunand : Qu'appellez-vous économat ?

P. Raval : Toute la partie à côté des garages.

N. Dunand : Toute la partie technique ?

P. Raval : Toute la partie où sont entreposés fruits et viande.

N. Dunand : Cela veut dire qu'il est opérationnel ce restaurant actuellement ?

R. Raval : Oui, lorsque l'économat sera refait avec les huit garages qui seront refaits à côté pour les 5 appartements de l'hôtel.

M. Boucard : La hauteur du restaurant serait légale ? Il semblait que ça n'était plus assez haut ?

P. Raval : Il serait identique qu'actuellement, sur deux étages. Je rentre maintenant un peu plus dans les détails, l'architecte avait prévu de faire des garages contre le mur du cimetière, il en aurait le droit. Nous les avons informés que cela susciterait certainement des oppositions et que cela risquerait de retarder leur projet. Ce que nous leur avons proposé, c'est de refaire les garages actuels très endommagés, en les reculant par rapport à la route, en les alignant sur les autres garages voisins. De prévoir 4 garages dessus, sortie sur la route cantonale, et 4 garages dessous. Vous verrez cela sur les plans tout à l'heure. La commission devra se prononcer pour donner le feu vert au niveau de ce projet. Et, à côté des garages qui seraient plus haut, refaire un étage d'économat.

M. Boucard : Par rapport à la hauteur, je parlais du restaurant, car il semblait...

P. Raval : En effet, beaucoup de choses se sont dites, c'est aussi pourquoi je vous demande l'autorisation de demander un rapport au SCAV en leur expliquant qu'on est intéressé. Sur le rapport

vu par la 1^{ère} équipe, les WC et la salle de restaurant étaient en ordre, il y avait la ventilation à réviser et la cuisinière était alors encore réglementaire.

M. Boucard : Et le problème du chauffage au gaz qui coûte assez cher ?

P. Raval : Pour le chauffage, d'après ce qu'on dit, c'était l'hôtel qui était un gouffre énergétique, mais pas le restaurant qui utilisait aussi le gaz.

M. Boucard : Et cela paraît être économique ?

P. Raval : Ça justement c'est à définir. Pour cela il faut avoir des éléments.

M. Boucard : Je trouve que ça peut être une très bonne idée pour la commune si on n'en n'a les moyens.

P. Raval : Ce n'est qu'en faisant une étude qu'on pourra avoir la réponse. Il ne faut pas oublier qu'on aura aussi le financement de la route cantonale, environ 120'000 Fr. à 1% d'intérêts, ça représente 1'200 Fr. par année, même s'il faut doubler ce chiffre, ce n'est que 2'400 Fr. par an. Après en effet, on cumule. Si on établit un rapport qui nous dit ça coûte tant, c'est du travail, mais je suis prêt à le faire sur mes heures, j'arrive bientôt au début de 6 semaines de vacances. Ce serait un rapport qu'on vous soumettrait et qu'on étudierait ensemble. Il est clair qu'on ne va pas se mettre en mauvaise posture, ce n'est pas le but. Ce que nous n'avons pas envie, c'est qu'on reproche à la commune de n'avoir pas réagi, de plus nous avons l'avantage par rapport à un privé de ne pas avoir à trouver de fonds propres. Les communes obtiennent des taux d'intérêts intéressants et peuvent définir en partie le taux d'amortissement. Selon les calculs, à Fr. 2'500 de location par mois charges comprises, il y a 5% d'intérêts et amortissement et 10% sur le fonds de commerce.

N. Dunand : Du moment que l'on n'engage rien financièrement, c'est juste un dossier à établir, c'est une bonne chose, il s'agirait donc de récolter des informations afin que quelqu'un puisse s'engager.

P. Raval : Non, le dossier sera fait pour la commune qui bénéficie de conditions différentes par rapport à un privé.

N. Dunand : Oui, mais le fait que la commune ou un privé s'y intéresse, cela donne une garantie de sérieux par exemple.

P. Raval : Oui et ça laisse aussi du temps aux autres personnes intéressées. En cas d'acceptation, je vais appeler le propriétaire pour l'informer que nous allons faire une étude. Ceci pour qu'il sache que quelqu'un bouge. Si personne ne se manifeste, il va perdre patience et décider d'y faire aussi des appartements.

M. Boucard : Il faut aller de l'avant et faire un dossier.

N. Dunand : Etes-vous d'accord qu'on entre en matière pour établir un rapport pour le restaurant du Vieux Puits ?

L'établissement d'un rapport est accepté à l'unanimité des membres présents (6 oui)

D. Grange : Je reste tout de même un petit peu sceptique quant au fait qu'à terme la commune puisse devenir propriétaire d'un restaurant. On en n'avait déjà discuté lors de la dernière législature et on était tous assez unanimes sur le fait que ce n'était pas forcément la meilleure idée qui soit que la commune loue un restaurant. On a vu quand même le cas par exemple à La Brévine, ce n'est pas...

P. Raval : A La Brévine, c'est plus du double en terme de prix.

N. Dunand : Est-ce qu'on peut libérer Honorine ?

P. Raval : Oui.

N. Dunand : Je voulais juste dire à ce propos que j'avais envie de faire un mail aux absents pour dire qu'on a dû faire revenir Honorine, seule membre qu'on a pu atteindre, sans cela, nous n'aurions pas pu tenir la séance. Est-ce que vous êtes d'accord avec ça ?

A. Theurillat : On n'a pas essayé d'appeler tous les autres membres absents, on a essayé de joindre A. Sauser.

N. Dunand : Je vais tourner la phrase pour dire qu'on a dû chercher, autrement la séance serait annulée, moi je trouvais qu'on a fait revenir quelqu'un, juste pour dire que ce n'est pas toujours évident ! Pour rappeler que certaines choses sont plus importantes que d'autres. Nous n'avons pas beaucoup de séances et chaque fois elles sont importantes et que chacun doit faire un maximum. J'avais envie en tout cas de pousser un petit coup de gueule c'est tout !

Honorine Savary-Haldimann quitte l'assemblée.

D. Grange : Juste un mot par rapport à ce que tu viens de dire Nicole, je ne vois pas d'un très bon œil le fait de pousser un coup de gueule pour culpabiliser les gens qui ne sont pas venus. On a quand même eu une échéance très très courte, c'est une période qui est extrêmement chargée sur plein de points de vue, que ce soit au niveau scolaire, de tout ce qui charge la fin de l'année. Du coup, je pense que sur une échéance aussi courte, c'est normal que des personnes ne puissent pas participer, ce n'est pas nécessaire de les culpabiliser.

N. Dunand : Je ne pousserai pas de coup de gueule, je ne culpabiliserai personne, mais pour tout le monde c'est toujours difficile, mais on en reparlera à une autre séance. Je ne ferai pas de mail, mais on n'en reparlera.

P. Raval : Juste une précision par rapport à cela, ce soir on aurait peut-être dû aussi voter un autre arrêté pour éviter de bloquer de quelques semaines ou mois un dossier de demande de permis de construire, de plus on arrive en période de fêtes. C'est des choses qui arrivent, nous ne sommes pas une grande ville, les séances n'ont pas lieu chaque mercredi, mais lorsqu'un point de l'ordre du jour traite de l'élection d'un conseiller communal, c'est assez important. J'essaie de faire la part des choses, nous ne sommes pas en période de foins, je sais qu'entre les pompiers, les foins, les comités de Fromagerie, on a tous beaucoup de choses. Mais, à un moment donné, il s'agit d'un choix, on peut tout remettre en cause, on n'a pas la passion ou l'envie de consacrer du temps pour ça et on constate que c'est souvent les mêmes personnes qui sont absentes. Cela dit est-ce qu'on arrive encore à être une commune politique à La Chaux-du-Milieu et on en discute autrement. Il faut se

poser la question à refaire des élections dans 3 ans pour des gens qui se sentent motivés et qui sont élus par le peuple.

D. Grange : Je suis d'accord, mais ce que je veux dire, c'est que depuis le début de la législature on a prévu les séances assez à l'avance, et quand même à chaque séance on a un taux d'absentéisme qui est extrêmement faible par rapport à la législature précédente.

N. Dunand : Ta remarque est très bonne, on en reparlera.

P. Raval : Il ne faudrait pas non plus énerver les gens qui pourraient se dire si c'est ainsi, moi j'arrête !

N. Dunand : C'est aussi une forme de respect, car chacun a beaucoup de choses.

P. Raval : Si on avait dû voter des arrêtés pour la zone La Lisière ce soir, et qu'on n'ait pas pu le faire, cela aurait été dommageable pour les futurs propriétaires qui ont déjà investi et pour les promoteurs. Il y a également des choses qu'il est impossible de prévoir à l'avance !

M. Pfeiffer : Si tu veux ménager les gens, tu peux quand même faire une remarque en envoyant ce mail, et tu remercies Honorine qui a pu se libérer, ainsi les gens comprendront ce qu'ils ont à comprendre ou pas..

D. Hänni : Il faut aussi qu'on veille à anticiper lorsqu'on reçoit les annonces de membres excusés. On n'a peut-être pas réalisé !

A-L. Monard : Non, car jusqu'à ce soir nous avons assez de membres.

D. Grange : Ceci dit, j'ai été président durant 4 ans, je sais ce que c'est. A un moment donné, le taux d'absentéisme était gigantesque. Certaines personnes n'ont jamais démissionné, mais ne venaient tout simplement plus, c'est extrêmement pénible. Tu téléphones, tu envoies des mails, on ne te répond pas. Là je trouve que maintenant cela se passe bien.

N. Dunand : Finalement, il faudra qu'il ressorte du procès-verbal qu'Honorine a été remerciée pour sa présence sur appel, faute de quoi la séance aurait dû être annulée.

P. Raval : Pour **les travaux de la traversée du village**, depuis la séance communale du 23, nous avons eu beaucoup de retours positifs. J'ai eu M. De Vaux au téléphone, 2-3 choses vont être améliorées ou changées. Pour l'arrêt de bus (épicerie), le trottoir sera aménagé sur 14 mètres, donc deux longueurs de bus. Pour le rétrécissement, ils sont en train de le dessiner au niveau du passage piéton pour ralentir la circulation. D'ici le début de la semaine prochaine, les propriétaires vont recevoir le plan qui les touche au niveau de l'emprise durant les travaux et de l'emprise définitive. Il y a un petit changement au niveau de J et L. Simon-Vermot qui ont demandé la mise en terre végétale devant de leur immeuble jusqu'au trottoir. Et en face, un nouveau bout de trottoir sera créé pour accéder à l'immeuble de L-A. Brunner. Le service juridique va ensuite prendre rendez-vous avec les différents propriétaires. Il n'y a pas eu de téléphones d'associations qui s'opposeraient au projet. Pour le moment nous sommes du bon côté. La conduite d'eaux pluviales était prévue côté nord de la route, cependant en creusant près des habitations, on n'affaiblit leurs fondations, ainsi cette conduite serait plutôt placée côté sud (épicerie) pour traverser ensuite la route après le hangar des pompiers. Avez-vous des questions ?

On est dans le timing, on attendra le retour des soumissions pour connaître le montant de l'investissement communal.

Pour la démission de Mme S. Guyot, j'ai été interpellé par M. Pfeiffer qui n'était pas au courant, n'étant pas présente lors de la dernière séance. On l'a mal vécue au niveau du conseil communal et encore plus au niveau de l'administration. On va donc vous adresser un rapport, non pas pour la polémique, ni pour ouvrir des discussions, on ne va pas en reparler ici, vous pourrez le lire tranquillement à la maison. Ce sera aussi peut-être pour les nouveaux un aperçu du mécanisme des finances communales qui n'est pas du tout évident. Je ne veux pas me répéter, S. Guyot n'a dit que de grosses bêtises, c'est grave, je pense qu'on pourrait aller plus loin par rapport à ses propos. On a beaucoup débriefé avec C. Simon-Vermot et A-L. Monard. Ça va un peu mieux. On va vous expliquer vraiment le fond des choses.

Quand on lit dans les journaux ce qui s'est voté au niveau des comptes dans les différentes communes, qu'il s'agisse de comptes bénéficiaires ou non, tous ont passés à l'unanimité alors qu'ils sont parfois 40 membres. Je trouve un peu grave qu'une personne puisse se permettre de refuser les comptes avec un bénéfice de 75'000 Fr. en tenant compte des investissements faits, de la mise sur pied d'un parascolaire, du maintien d'un transport scolaire. On ne va pas non plus se précipiter pour faire ce rapport, mais on n'y travaille, surtout C. Simon-Vermot et A-L. Monard.

M. Boucard : Est-ce que ça vaut vraiment la peine de passer des heures et du temps, moi ça ne m'intéresse pas ce qui s'est passé.

P. Raval : Non, il ne s'agit pas de cette question, C. Simon-Vermot avait des sentiments qui ne sont pas faciles à exprimer, c'est pour cette raison que nous souhaitons vous expliquer les événements passés comme ceux qui ont eu lieu en votre présence. Elle a aussi attaqué sur des choses qui se sont passées durant l'année dernière, lorsque vous étiez déjà au Conseil général. Vous n'avez peut-être pas tout en mémoire, mais on a juste repris les dires de son intervention, je peux vous dire que c'est impressionnant, elle parle de choses que vous avez vous aussi votées. C'est pour cette raison, pour remettre l'église au milieu du village et pour soulager Catherine et Anne-Lise que nous souhaitons établir ce rapport. Mais celui qui ne souhaite pas le lire peut très bien le mettre à la poubelle, ça ne nous pose aucun problème. Pour nous aussi ça nous soulagerait, car on a aussi eu le sentiment, qu'à votre place, on aurait eu l'impression que le conseil communal vous menait en bateau !, ce qui n'a jamais été le cas. Comme je l'ai déjà dit, on a fait une erreur, on vous a expliqué pourquoi au niveau du dépassement du crédit de Temple 87.

M. Pfeiffer : Si j'ai interpellé P. Raval, c'est que je n'ai pas participé à cette séance, ce n'était pas par rapport aux anciennes séances.

P. Raval : Vous êtes ici depuis une année, il n'y a pas que les choses d'avant, des choses graves se sont passées aussi durant l'année dernière.

A-L. Monard : Ce rapport est important aussi pour les nouveaux conseillers généraux par rapport à la confiance envers le conseil communal. Confiance qu'elle a tenté de mettre à mal lors de son intervention.

A. Theurillat : De mon côté à aucun moment je n'ai pensé « elle a peut-être raison », jamais !

N. Dunand : Je voudrais dire qu'après tout c'est peut-être une bonne chose et qu'après on pourra vraiment ne plus en parler.

P. Raval : je vous rappelle que vous allez peut-être aussi apprendre certaines choses par rapport aux finances communales.

M. Pfeiffer : Avant de terminer je vais quand même juste vous signaler que suite à une séance qu'on a eue, où on a relu le code des obligations, comme elle n'était pas présente toute la séance, deux jours après, elle m'a appelée, elle souhaitait venir discuter chez moi, j'ai refusé. Je lui ai répondu que je n'avais rien à discuter, si tu as quelque chose à me dire, tu me le dis par téléphone, et voilà, elle a de nouveau par téléphone remis en cause....

N. Dunand : Non, c'était une façon de procéder, j'ai été beaucoup avec elle avant, jusqu'à que je comprenne le mécanisme, mais j'ai mis du temps.

P. Raval : La commission d'urbanisme ou tous les membres intéressés peuvent consulter le projet concernant l'hôtel du Vieux-Puits

Je rappelle aux membres de la **commission du feu** qu'ils doivent donner des dates pour les visites, mais si vous souhaitez maintenir plutôt à l'automne, ça peut se faire aussi.

Je terminerai pour dire quelques mots par rapport à la **compagnie des pompiers**. Une séance a eu lieu la semaine passée au SIS durant laquelle le commandant s'est défendu. En relisant tous ces rapports on se rend bien compte qu'il y a un conflit entre les capitaines. Selon l'inspecteur cantonal, ils ne peuvent rien faire au niveau du canton. Si les démissions arrivaient en nombre, j'interpellerai l'inspecteur cantonal, M. Franchi qui interpellera le conseiller d'Etat A. Ribaux.

Je ne cautionne pas les démissions, mais je les comprends, elles sont très ennuyeuses pour l'avenir de notre région. C'était une belle équipe, ça marchait bien. Honnêtement, je sens très mal la situation. Même si le commandant venait à être réintégré, j'ai du mal à entrevoir la suite avec tout ce qui se passe.

J'ai signalé que le commandant mis à pied n'était pas seul en cause selon les rapports. Il est inquiet pour la suite, parce qu'il aime ça, il a ses copains. J'ai aussi rappelé qu'on ne peut pas comparer la vallée avec un corps de sapeurs-pompiers de ville. Ici on a à faire à des gens responsables, des pères de famille qui vont jusqu'au bout, alors que dans les grandes villes ils se forment à 19-20 ans et à 23 ans, ils arrêtent. Il ne faut pas diriger une compagnie de personnes adultes comme on dirige une compagnie d'adolescents ou de jeunes adultes. Si après l'exercice ils boivent quelques bières, ils assument, et la plupart d'entre eux sont debout à 5 heures du matin pour la traite. Selon l'inspecteur, il reconnaît que l'on fait fausse route, le même problème a été rencontré au Val-de-Ruz où il y a aussi eu des conflits de chefs, le Conseil d'Etat a dû trancher pour remettre le train sur les rails. Maintenant ça fonctionne, pas à la perfection, mais beaucoup mieux qu'il y a quelques mois. Le comité directeur se retrouve le 5 juillet, après cette date, le commandant devrait avoir des nouvelles par rapport à son avenir au sein de la compagnie.

Ma déception dans ce dossier, c'est que les personnes qui ont dû se prononcer pour ou contre la mise à pied n'ont même pas eu connaissance des rapports établis.

6. Divers

N. Dunand : Y a-t-il des divers ?

M. Boucard : Envisage-t-on de refaire les cordes du **jeu sur la place de Chante-Joux**, apparemment, elles deviennent très sèches ? Et beaucoup d'enfants utilisent ce jeu.

P. Raval : Il faudrait aussi rajouter des copeaux.

N. Dunand : Cette place de jeux avait été faite par l'ADCM sauf erreur ?

A-L. Monard : L'entretien, selon cahier des charges établi, est du ressort de la commune.

N. Dunand : Ça n'empêche pas qu'éventuellement l'ADCM prenne en charge le remplacement des cordes ? J'en parlerai au président de l'ADCM

A-L. Monard : Le bureau se renseignera sur le prix de ce cordage.

M. Boucard : J'ai constaté qu'un panneau avait été installé à la Clef-d'Or qui indique que des travaux seront entrepris dès le 1^{er} juillet, est-ce qu'ils refont la route au large ?

P. Raval : Il l'a refont en fonction des finances disponibles selon les informations reçues. La Chaux – Le Cachot, reste le tapis. Sur le Tronçon La Clef-d'Or- Village, cela dépend du Service de l'entretien, c'est plutôt prévu pour 2019, après la traversée du village.

N. Dunand : On peut donc clore la séance.

Une verrée est servie à l'occasion de la nomination au conseil communal de Julien Vermot.

La séance est levée à 21h00

A-L. Monard

Annexe : Arrêté fixant les émoluments des demandes de permis de construire

